

-----  
*Arrondissement de BETHUNE*

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 17 octobre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 11), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GLUSZAK Franck, HOCQ René, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 9), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 9), PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question 10), DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 7), HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 8), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, TASSEZ Thierry donne procuration à DUPONT Yves*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick*

*Monsieur LELEU Bertrand est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**17 octobre 2023**

**SPORT**

**ARENA BETHUNE-BRUAY DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE – FIXATION DES TARIFS DE LOCATIONS ET DE PRESTATIONS A COMPTER DU 20 OCTOBRE 2023**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le “bien être”

Par délibération n° 2018/CC010, le Conseil communautaire du 14 février 2018 a reconnu le Centre Régional des Arts Martiaux en tant qu'équipement d'intérêt communautaire.

Il a été décidé de nommer l'équipement « Arena Béthune-Bruay ».

Par délibération du 11 avril 2023, le Bureau communautaire a fixé le tarif de location de l'arène centrale de l'Arena Béthune-Bruay à 3000 € HT.

Il convient désormais de fixer les tarifs de locations et de prestations pour l'ensemble de l'équipement.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de fixer les tarifs de locations et de prestations applicables à cet équipement à compter du 20 octobre 2023, selon les tableaux ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**FIXE** les tarifs de locations et de prestations applicables à l'Arena Béthune-Bruay, à compter du 20 octobre 2023, selon les tableaux ci-annexés.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 OCT. 2023**

Et de la publication le : **19 OCT. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



**DRUMÉZ Philippe**



**DRUMÉZ Philippe**

## Arena Béthune-Bruay - Grille tarifaire des locations

Nature	Précisions	Demi-journée (4h maximum non sécables, soit le matin ou l'après-midi)			Journée (ou 1ère journée)			Journée supplémentaire (dès la 2ème journée)			En soirée (location dépassant 22h)			Durée de la manifestation (ou à la semaine* uniquement pour salles de réunion et de formation)		
		HT	TVA taux 20%	TTC	HT	TVA taux 20%	TTC	HT	TVA taux 20%	TTC	HT	TVA taux 20%	TTC	HT	TVA taux 20%	TTC
<b>Location de l'arène centrale</b>																
Pour l'organisation d'un salon, défilé de mode, tournage de film, tournage publicitaire ou shooting photos	ne sont pas compris le temps de préparation, le démontage et (re)montage de tatamis, le montage et démontage sol spécifiques, la sécurité, le nettoyage...				4 500,00 €	900,00 €	5 400,00 €	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €						
Pour un séminaire d'association, d'entreprise...	ne sont pas compris le temps de préparation, le démontage et (re)montage de tatamis, le montage et démontage sol spécifiques, la sécurité, le nettoyage...				4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €						
Pour l'organisation de spectacle, concert...	location de l'Arène pour l'organisation d'un spectacle, concert (hors temps de préparation, hors démontage et montage des tatamis, hors nettoyage, hors sécurité : pour la première journée de salon				3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	+ 15% des recettes de la billetterie HT					
Pour une manifestation sportive (par jour de manifestation)	ne sont pas compris le temps de préparation, le démontage et (re)montage de tatamis, le montage et démontage sol spécifiques, la sécurité, le nettoyage...				2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €				2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
Pour des clubs sportifs ELITE subventionnés par la CABBALR	ne sont pas compris le temps de préparation, le démontage et (re)montage de tatamis, le montage et démontage sol spécifiques, la sécurité, le nettoyage...				1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €				+ 15% des recettes de la billetterie HT					
Pour les compétitions amateurs départementales ou régionales (non lucratives) pour les disciplines d'arts martiaux	dans la limite de 12 week-end/an hors coût personnel (technique, nettoyage, sécurité) par jour de compétition				400,00 €	80,00 €	480,00 €									
Mobilisation de la salle avant et après chaque événement	jour de préparation ou de désinstallation				400,00 €	80,00 €	480,00 €									
Option : location de l'espace buvette	location de l'espace buvette par manifestation													200,00 €	40,00 €	240,00 €
Mise à disposition d'un espace privilégié dans l'Arena	En contrepartie d'une reconnaissance médiatique, d'un partenariat professionnel (à but non commercial), d'un partenariat institutionnel															GRATUIT
<b>Location du Club house et des salles de réunion et de formation</b>																
Location du Club House	avec location de l'arène centrale													300,00 €	60,00 €	360,00 €
	sans location de l'arène centrale	300,00 €	60,00 €	360,00 €	420,00 €	84,00 €	504,00 €				520,00 €	104,00 €	624,00 €			
Location de la salle de réunion avec Club House		350,00 €	70,00 €	420,00 €	450,00 €	90,00 €	540,00 €				550,00 €	110,00 €	660,00 €	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
Location de salle de réunion Haut sans le club house		80,00 €	16,00 €	96,00 €	150,00 €	30,00 €	180,00 €							500,00 €	100,00 €	600,00 €
Location salle de réunion Vitree	Capacité d'accueil maximale : 19 pers.	80,00 €	16,00 €	96,00 €	150,00 €	30,00 €	180,00 €							500,00 €	100,00 €	600,00 €
Location salle de formation	Capacité d'accueil maximale : 15 pers.	65,00 €	13,00 €	78,00 €	110,00 €	22,00 €	132,00 €							350,00 €	70,00 €	420,00 €
<b>Location des bureaux</b>																
Location bureau sous-sol		30,00 €	6,00 €	36,00 €	50,00 €	10,00 €	60,00 €							200,00 €	40,00 €	240,00 €
<b>Autres prestations</b>																
Location du complexe pour stage sportif	Prix à la journée par sportif avec un minimum de 10 personnes et de 3 jours de formation Accès arène centrale, petit dojo, salle de musculation, sauna, vestiaires				12,00 €	2,40 €	14,40 €									
Location 2 tatamis par association privée, entreprise,... pour entraînement	2 tatamis avec accès aux vestiaires à la séance de 2 heures				40,00 €	8,00 €	48,00 €									
Location du petit dojo	à la séance de 2 heures				40,00 €	8,00 €	48,00 €									
Emplacement d'un stand de vente non alimentaire dans l'enceinte	tarif pour un stand de 8m² par jour				50,00 €	10,00 €	60,00 €									
Emplacement extérieur d'un stand de vente (alimentaire et/ou autres)	tarif pour un stand par jour (type foodtruck, frièterie...)				100,00 €	20,00 €	120,00 €									
Location écran led	tarif par jour				250,00 €	50,00 €	300,00 €									

\* s'entend du lundi au vendredi

## Arena Béthune-Bruay - Grille tarifaire des prestations

Nature	Précisions	Journée - de 6h à 22h			Nuit - de 22h à 6h		
		HT	TVA taux 20%	TTC	HT	TVA taux 20%	TTC
<b>Prestations techniques</b>							
prestation de demontage du dojo	enlèvement des tatamis	700,00 €	140,00 €	840,00 €		- €	- €
prestation (re)montage en mode dojo	remise en état de l'arène en mode dojo	700,00 €	140,00 €	840,00 €			
1 agent technique	tarif horaire	33,00 €	6,60 €	39,60 €	43,00 €	8,60 €	51,60 €
<b>Prestations de sécurité</b>							
<b>Sécurité privée</b>							
1 agent de sécurité	tarif horaire	33,00 €	6,60 €	39,60 €	43,00 €	8,60 €	51,60 €
1 agent de sécurité avec chien	tarif horaire	35,00 €	7,00 €	42,00 €	45,00 €	9,00 €	54,00 €
<b>Sécurité incendie et des personnes avec habilitations</b>							
niveau 1 - 1 agent (ssiap 1)	tarif horaire	36,00 €	7,20 €	43,20 €	44,00 €	8,80 €	52,80 €
niveau 2 - 1 chef d'équipe (ssiap 2)	tarif horaire	38,00 €	7,60 €	45,60 €	46,00 €	9,20 €	55,20 €
niveau 3 - 1 chef de service (ssiap 3)	tarif horaire	40,00 €	8,00 €	48,00 €	48,00 €	9,60 €	57,60 €
<b>Prestations d'accueil</b>							
1 agent de représentation (hôtesse d'accueil, stadier, serveur...)	tarif horaire	30,00 €	6,00 €	36,00 €	40,00 €	8,00 €	48,00 €
<b>Prestations de nettoyage</b>							
1 agent de nettoyage	tarif horaire	28,00 €	5,60 €	33,60 €	38,00 €	7,60 €	45,60 €